



Doc. 15025
27 janvier 2020

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer les mots: «reviennent à placer le système judiciaire», par les mots suivants: «reviennent à placer l'activité des tribunaux».

Déposé par:

TARCZYŃSKI Dominik, Pologne, CE/AD
ARENT Iwona, Pologne, CE/AD
AST Marek, Pologne, CE/AD
BERNACKI Włodzimierz, Pologne, CE/AD
MILEWSKI Daniel, Pologne, CE/AD
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD

1. 2020 - Première partie de session

